

Séance
ordinaire du 3
mai 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TROISIÈME (3^e) JOUR DU
MOIS DE MAI DEUX MIL VINGT ET UN (2021) À COMPTER DE 20 H À LA SALLE
DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance puisqu'elle est tenue à huis clos et les conseillers y assistent par vidéoconférence comme permis par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

21.05.207

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION
DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.05.208

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 et 19 avril 2021 à 20h et de la séance extraordinaire du 13 avril à 19h.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

Comptes réguliers : 211 959.23 \$
Comptes préautorisés : 509 069.20 \$

ADMINISTRATION

5. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale.
6. Autorisation de délégation à siéger au conseil d'administration de Mitis en affaires.
7. Appui de la Ville de Mont-Joli au mois des pissenlits.

8. Appui à Éco Mitis lors d'une opération nettoyage.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. Autorisation de vente du lot 6 434 438.
10. Autorisation de vente d'un arrière lot à madame Véronique Desrosiers et monsieur Tommy Corbin.

FINANCES

11. Autorisation de versement de dons.
12. Confirmation du financement – programme d'aide aux projets.
13. Autorisation de renouvellement de l'adhésion à l'Association des communicateurs municipaux du Québec.
14. Adjudication d'un contrat à Innovision.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

15. Autorisation de renouvellement de l'adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec.
16. Ratification d'inscription à un congrès virtuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec.
17. Ratification d'ouverture d'un poste de coordonnateur au développement résidentiel et aux relations citoyennes.

LOISIRS

18. Autorisation d'achat d'un module de planche à roulettes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. Appui de la Ville de Mont-Joli au Club de radio-amateur Rimouski-Neigette pour le projet d'acquisition de matériel informatique et système radio dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés.
20. Autorisation du dépôt d'une demande de soutien financier au Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM)- volet 3 – réfection de surface de croisement.
21. Autorisation de formation pour les pompiers de la région de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

22. Autorisation d'un contrat pour le marquage ponctuel de chaussée pour 2021.

URBANISME

23. Dépôt du projet de règlement 2021-1448 sur le bannissement des produits de plastiques.
24. Résultat de l'assemblée publique écrite de consultation du projet de règlement 2021-1453 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme.
25. Résultat de l'assemblée publique écrite de consultation du projet de règlement 2021-1454 modifiant les limites de la zone 326 (HBF).
26. Adoption du second projet de règlement 2021-1454 modifiant les limites de la zone 326 (HBF).
27. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1607, rue Bernier.
28. Autorisation de mandat à Urba solution.
29. Autorisation d'acquisition du logiciel Gestipattes.

AFFAIRES NOUVELLES

30. Autorisation de signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et distribution SKMB inc.
31. Autorisation d'affichage à l'externe du poste de secrétaire (poste temporaire).
32. Autorisation de formation pour l'inspecteur en bâtiment.
33. Période de questions.
34. Clôture et levée de l'assemblée.

21.05.209

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 6 ET 19 AVRIL 2021 À 20 H ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021 À 19 H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 6 et 19 avril 2021 à 20 h et de la séance extraordinaire du 13 avril 2021 à 19 h;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 6 avril 2021 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 19 avril 2021 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du mardi 13 avril 2021 à 19 h en sa forme et teneur.

21.05.210

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 211 959.23 \$;

↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 509 069.20 \$.

ADMINISTRATION

21.05.211

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à «#Parlerpourvrai » et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

21.05.212

AUTORISATION DE DÉLÉGATION À SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MITIS EN AFFAIRES

CONSIDÉRANT QUE Mitis en Affaires modifie son mode de représentation au sein de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QU'auparavant le représentant de la ville centre, soit Mont-Joli était désigné par la MRC de La Mitis et qu'il sera désormais nommé par la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du représentant de la Ville de Mont-Joli est terminé et qu'il doit être renouvelé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire à siéger au conseil d'administration de Mitis en Affaires, et ce, pour un mandat de 4 ans.

21.05.213

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU DÉFI PISSENLITS AMIS DES ABEILLES

CONSIDÉRANT QUE les abeilles sont des insectes qui en plus d'être utile à l'humain, le sont pour la nature;

CONSIDÉRANT QUE les abeilles participent largement à la chaîne alimentaire des humains en pollinisant les arbres fruitiers;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'abeilles est en décroissance et que la nourriture pour celles-ci se fait rare en mai;

CONSIDÉRANT QUE les pissenlits sont parmi les premières fleurs du printemps et consistent en une nourriture essentielle pour la survie des abeilles;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal déclare le mois de mai comme étant le mois Du « Défi Pissenlits amis des abeilles » et incite la population qui le désire, à laisser pousser les pissenlits sur leur terrain afin de procurer une nourriture pour les abeilles. Une affiche ou un dessin représentant une abeille pourra être installé dans une fenêtre indiquant ainsi leur participation au mois des pissenlits.

21.05.214

APPUI À ÉCO MITIS LORS D'UNE OPÉRATION NETTOYAGE

CONSIDÉRANT QUE le 5 juin prochain, l'organisme Éco Mitis invite la population à participer à une opération nettoyage des berges, des sentiers et des fossés dans La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli participe chaque année en prêtant une ressource des travaux publics et en fournissant du matériel pour cette activité (gants, sacs, camionnette, lunch, etc.);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le prêt et la fourniture de matériel à l'organisme Éco Mitis pour cette activité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

21.05.215 **AUTORISATION DE VENTE DU LOT 6 434 438**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la vente du lot 6 434 438 du cadastre du Québec à madame Julie Bélanger et monsieur Daniel Dumais, d'une grandeur d'environ 5400.3 pieds carrés au coût de 0,50\$ pour une valeur de 2700.15\$. Les honoraires de l'arpenteur géomètre et du notaire sont aux frais des acheteurs.

Par la même résolution, le conseil autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'acte de vente qui sera préparé par le notaire des acquéreurs.

21.05.216 **AUTORISATION DE VENTE D'UN ARRIÈRE LOT À MADAME VÉRONIQUE DESROSIERS ET MONSIEUR TOMMY CORBIN**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la vente d'un arrière lot à madame Véronique Desrosiers et monsieur Tommy Corbin, d'une grandeur d'environ 12 311.86 pieds carrés au coût de 0,50\$ pour une valeur de 6 155.93\$. Les honoraires de l'arpenteur géomètre et du notaire sont aux frais des acheteurs.

Par la même résolution, le conseil autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'acte de vente qui sera préparé par le notaire des acquéreurs.

FINANCES

21.05.217 **AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Club de patinage artistique	financement 1 ^{er} semestre 2021	3 555 \$
Hockey mineur	financement 1 ^{er} semestre 2021	1 080 \$
Club de patinage de vitesse	financement 1 ^{er} semestre 2021	240 \$
Club de natation Les Espadons-Paraxion	financement 1 ^{er} semestre 2021	328 \$
Association du cancer de l'Est	Campagne de financement	250 \$
Fondation du Centre hospitalier de Rimouski	Campagne de financement	250 \$

- 21.05.218 CONFIRMATION DU FINANCEMENT – PROGRAMME D’AIDE AUX PROJETS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS ET DE L’ACHALANDAGE**
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli dépose annuellement une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme d’aide aux projets pour le développement des collections et de l’achalandage;
- CONSIDÉRANT QUE** cette subvention est versée sur une période de 3 ans;
- POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l’unanimité que le conseil municipal confirme au Ministère de la Culture et des Communications qu’elle autofinancera le projet pour l’exercice 2021-2022.
- 21.05.219 AUTORISATION D’ASSISTER AU COLLOQUE DE L’ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**
- Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l’unanimité que le conseil autorise madame Sonia Lévesque, directrice des communications à assister au colloque de l’Association des communicateurs municipaux du Québec, et ce, au montant de 260\$ plus les taxes.
- 21.05.220 ADJUDICATION D’UN CONTRAT À INNOVISION**
- Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l’unanimité que le conseil municipal octroi un contrat à la firme Innovision pour le service d’impartition et de tables d’accueil informatisées pour les élections municipales 2021, et ce, au coût de 8 097.91 \$ plus les taxes.
- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**
- 21.05.221 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L’ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**
- Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l’adhésion à la COMBEQ pour l’année 2021-2022 pour l’inspecteur en bâtiment, monsieur Bruno Desrosiers, et ce, au coût de 380\$ plus les taxes.
- 21.05.222 RATIFICATION D’INSCRIPTION À UN CONGRÈS VIRTUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**
- Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l’unanimité que le conseil municipal ratifie, l’inscription de monsieur Bruno Desrosiers, inspecteur en bâtiment, au congrès virtuel de la Combeq qui a eu lieu du 19 au 23 avril dernier, et ce, au coût de 200\$ plus les taxes.
- 21.05.223 RATIFICATION D’OUVERTURE D’UN POSTE DE COORDONNATEUR AU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET AUX RELATIONS CITOYENNES**
- Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l’unanimité que le conseil ratifie l’ouverture d’un poste de coordonnateur au développement résidentiel et aux relations citoyennes. Le budget ainsi que cette ressource seront sous la responsabilité de la CODEM.

LOISIRS

21.05.224

AUTORISATION D'ACHAT D'UN MODULE DE PLANCHE À ROULETTES

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de deux modules à la compagnie Papillon Skate Parc Inc, et ce, pour un montant de 21 500\$ plus les taxes.

SÉCURITÉ CIVILE

21.05.225

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU CLUB DE RADIO-AMATEUR RIMOUSKI-NEIGETTE POUR LE PROJET D'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET SYSTÈME RADIO DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE le Club de radio-amateur a un projet d'acquisition d'un système de radio et équipements connexes plus performants et d'équipement informatique dans le cadre du programme nouveaux horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications seront profitables au Club mais également aux groupes communautaires du milieu utilisant la radio-amateur comme passe-temps;

CONSIDÉRANT QUE ces améliorations profiteront également à la Ville de Mont-Joli puisque le Club de radio-amateur de Rimouski-Neigette pourrait être appelé en soutien en sécurité civile en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE le Club de radio-amateur fera ses démarches afin d'obtenir une subvention du programme Nouveaux Horizons pour l'acquisition de tout ce matériel;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli appuie le Club de radio-amateur Rimouski-Neigette dans ses démarches afin d'obtenir une subvention pour l'acquisition de matériel informatique et de système de radio dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

21.05.226

AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU PROGRAMME D'AIDE AUX PASSAGES À NIVEAU MUNICIPAUX (PAPNM)-VOLET 3 – RÉFECTION DE SURFACE DE CROISEMENT

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2019, le Canadien National a désigné le passage à niveau (48.585999, -68.206926) point milliaire 0.29 – Embranchement de la voie industrielle (Voie RJ03) comme ayant besoin de travaux majeurs;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de travaux majeurs qui impliquent le remplacement des matériaux de voie et la remise en bonne condition de la surface de croisement;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux représentent un montant, sans les taxes, de 91 900\$ et que cette somme n'était pas prévue au budget;

CONSIDÉRANT QUE le Canadien National a accepté, dans une correspondance datée du 11 août 2020 le report de ces travaux en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli prévoit l'exécution de ces travaux entre les mois de juillet et de septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire déposer une demande au programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) et autorise, monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à cette demande de subvention;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de soutien financier au programme d'aide aux passages à niveau municipaux.

21.05.227 AUTORISATION DE FORMATION POUR LES POMPIERS DE LA RÉGION DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'ensemble des pompiers de la région de Mont-Joli à suivre une formation en sécurité civile donnée par la MRC de La Mitis, et ce, au coût de 1500\$.

TRAVAUX PUBLICS

21.05.228 AUTORISATION D'UN CONTRAT POUR LE MARQUAGE PONCTUEL DE CHAUSSÉE POUR 2021

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'octroi d'un contrat de marquage ponctuel de chaussée à la firme BO Traçage au prix unitaire de 2020 pour un montant approximatif de 27 700 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

URBANISME

21.05.229 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1448 SUR LE BANNISSEMENT DES PRODUITS DE PLASTIQUES

La conseillère Annie Blais dépose le projet de règlement 2021-1448 sur le bannissement des produits de plastiques.

Ce règlement porte sur le bannissement de différents produits de matières plastiques fabriquées à partir de base de pétrole, l'interdiction de ceux-ci dans les établissements commerciaux et définit le montant des infractions s'y rapportant.

21.05.230 RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE ÉCRITE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1453 MODIFIANT DES AIRES D'AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME

En raison de la pandémie, l'assemblée publique de consultation pour ce règlement a été remplacée par une assemblée publique écrite de consultation dont l'avis a été donné dans le journal l'Avantage et le site internet de la Ville le 21 avril 2021.

Les questions devaient être adressées au service du greffe dans les 15 jours suivant la publication de l'avis. Aucune question n'a été posée relativement au projet de règlement.

21.05.231 RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE ÉCRITE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1454 MODIFIANT LES LIMITES DE LA ZONE 326 (HBF)

En raison de la pandémie, l'assemblée publique de consultation pour ce règlement a été remplacée par une assemblée publique écrite de consultation dont l'avis a été donné dans le journal l'Avantage et le site internet de la Ville le 21 avril 2021.

Les questions devaient être adressées au service du greffe dans les 15 jours suivant la publication de l'avis. Aucune question n'a été posée relativement au projet de règlement.

21.05.232 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2021-1454 MODIFIANT LES LIMITES DE LA ZONE 326 (HBF)

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 2021-1454 modifiant les limites de la zone 326 (HBF).

21.05.233 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1607, RUE BERNIER

CONSIDÉRANT QUE le mandataire a déposé une demande de dérogation mineure concernant la hauteur du garage qui est supérieure à la limite permise au règlement, soit la hauteur de la maison;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur du bâtiment principal est de 15 pieds et celle du bâtiment projeté est de 16 pieds 6 pouces;

CONSIDÉRANT QUE l'effet de la dérogation mineure permettrait la construction d'un garage dont la hauteur est supérieure à celle du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT l'avis public paru en date du 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure du 1607, rue Bernier.

21.05.234 AUTORISATION DE MANDAT À URBA SOLUTION

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal donne un mandat à la firme Urba Solution pour du soutien en urbanisme selon un taux de 56\$ la demie heure pour du soutien verbal ou de 95\$ de l'heure pour du soutien écrit.

21.05.235 AUTORISATION D'ACQUISITION DU LOGICIEL GESTIPATTES

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'acquisition du logiciel Gestipattes de PG Solution au coût total de 6426.58\$ plus les taxes. Le renouvellement annuel de la licence est quant à lui au montant de 686.64\$.

AFFAIRES NOUVELLES

21.05.236 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET DISTRIBUTION SKMB INC.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli un protocole d'entente entre la Ville et Distribution SKMB Inc.

Le conseil municipal a pris connaissance du protocole et l'accepte tel que soumis.

**21.05.237 AUTORISATION D’AFFICHAGE À L’EXTERNE DU POSTE DE SECRÉTAIRE
(POSTE TEMPORAIRE)**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise l’affichage du poste de secrétaire – poste temporaire à l’externe.

21.05.238 AUTORISATION DE FORMATION POUR L’INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l’unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Bruno Desrosiers, inspecteur en bâtiment, à suivre une formation intitulée « initiation au règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées » qui aura lieu les 11 et 12 mai prochain sous forme de webinaire, et ce au coût de 304.85\$ plus les taxes.

21.05.239 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’a été posée.

21.05.240 CLÔTURE ET LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé à 20 h 35, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l’unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière